

ANNEXE



4 Octobre 2016

M. Moundjour Chérif
Procureur général
Cour d'Appel de Conakry,
Conakry, Guinée

Objet : Cas de violences électorales commises en 2015

Monsieur le Procureur Général :

Veillez trouver ci-dessous une annexe mise à jour contenant des informations sur de graves violations et atteintes aux droits humains documentées par Amnesty International et Human Rights Watch. Ces violations et atteintes aux droits humains ont été commises entre avril et octobre 2015, dans la période précédant et suivant immédiatement l'élection présidentielle d'octobre 2015 en Guinée, et auraient été perpétrées par des membres des forces de sécurité et/ou par des partisans tant du parti au pouvoir que de l'opposition. Cette liste n'est pas exhaustive et nous avons dû dissimuler des informations dans certains des cas pour des raisons de sécurité.

Cette annexe contient des plaintes déjà déposées auprès du système judiciaire (par des victimes, des membres de leurs familles, des avocats ou, dans l'un des cas, par une association de victimes), ainsi que des cas qui, à notre connaissance, n'ont pas encore été portés à l'attention des autorités judiciaires. En juillet, Amnesty International vous a soumis certains de ces cas et nous avons incorporé certaines des informations que vous avez bien voulu nous confier à propos du statut des procédures judiciaires.

Nous vous exhortons à veiller à ce que ces cas donnent lieu à des enquêtes rapides, approfondies, transparentes et impartiales, à ce que les auteurs présumés soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables, et à ce que les victimes aient accès à un recours effectif et à ce qu'elles reçoivent des réparations complètes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur Général, l'expression de notre haute considération.

Corinne Dufka

Directrice adjointe, Division Afrique
Human Rights Watch

Alioune Tine

Directeur, Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
Amnesty International

ANNEXE

LISTE DE CAS DE VIOLENCES ÉLECTORALES COMMISES EN 2015

CONTENANT DES PLAINTES DÉPOSÉES PAR LES VICTIMES, LEURS FAMILLES ET/OU LEURS REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Sections suivantes :

- A. Violations qui auraient impliqué des forces de sécurité
- B. Meurtres, viols et pillages impliquant des bandes de partisans de partis politiques
- C. Informations complémentaires

A. Violations qui auraient impliqué des forces de sécurité

Noms de victimes	Date de l'incident et informations sur le cas	Informations sur la plainte	Situation familiale
Thierno Souleymane BAH	13 avril 2015 Hamdallaye, Conakry Recours illégal à la force létale Un gendarme armé d'un pistolet aurait abattu Thierno Souleymane Bah, âgé de 30 ans, dans le quartier de Hamdallaye. Trois témoins ont déclaré que le gendarme faisait partie d'un groupe chargé de la sécurité du siège local du RPG. Les témoins oculaires ont affirmé que le gendarme se trouvait à quelques mètres seulement de Souleymane, décrivant la façon dont il avait été abattu alors qu'il courait pour arrêter un incendie qui aurait été allumé par des forces de sécurité dans des boutiques locales. Les témoins ont déclaré à Amnesty International et à Human Rights Watch qu'il n'y avait ni menace imminente contre le gendarme ni menace contre d'autres personnes.	Le procureur a envoyé le dossier au Bureau des Investigations Judiciaires avec le rapport d'autopsie en avril 2016. Depuis lors, il n'y a aucune information disponible sur le déroulement de l'enquête.	
Anonyme	14 avril 2015 Hamdallaye, Conakry Allégation d'agression sexuelle et d'enlèvement Une femme peulh âgée de 26 ans a été détenue par un groupe de gendarmes, contrainte de monter dans leur véhicule, puis conduite dans un bâtiment, où elle a eu les yeux bandés, a été déshabillée et violée par au moins deux hommes. « <i>D'abord ils m'ont enfoncé une matraque puis d'entre eux se sont servis de moi</i> », a confié la victime à HRW. Avant d'être relâchée plusieurs heures plus tard, ainsi que lors de quatre occasions ultérieures au moins par téléphone, elle a été menacée de mort si elle signalait le viol.	Elle a déposé une plainte auprès du tribunal de Dixinn peu après les faits mais n'a jamais été contactée par le système judiciaire pour fournir d'autres preuves. « <i>Je me suis même rendue au tribunal deux fois. J'ai presque perdu espoir d'obtenir justice</i> », a-t-elle déclaré le 27 juillet 2016.	

ANNEXE

<p>Mamadou Baillo DIALLO</p>	<p>4 mai 2015 Cimenterie, Conakry Recours illégal à la force létale Un électricien auto de 33 ans a été tué par les forces de sécurité à Cimenterie (T8). Selon sa famille et des témoins oculaires interviewés par Amnesty International, il aurait reçu un coup violent au niveau du cou par les forces de police qui chargeaient sur les manifestants. Il avait déjà été blessé (une épaule déboitée) par les forces de sécurité lors d'une précédente manifestation le 13 avril au niveau de Sonfonia Gare II.</p>	<p>Mamadou Baillo Diallo a porté plainte le 11 mai au Tribunal de Dixinn. Le parquet a saisi le bureau des investigations judiciaires. La famille n'a reçu aucune information sur le déroulement de l'enquête.</p>	<p>Marié, deux enfants en bas âge.</p>
<p>Ibrahima Sory DIALO, Cellou Binani DIALLO et Youssouf BAH</p>	<p>7 mai 2015 Cosa, Conakry Agression à l'encontre de journalistes Trois journalistes, Ibrahima Sory Diallo, Cellou Binani Diallo et Youssouf Bah, se sont rendus à Cosa, à Conakry, pour interviewer des personnes à propos du recours excessif à la force présumé par la gendarmerie et la police dans le contexte des manifestations. Une fois sur place, les policiers ont ordonné à l'un d'eux, un cameraman, d'arrêter de filmer et de leur remettre son équipement. L'un des policiers a frappé Cellou Binani Diallo avec son casque et quatre autres ont donné des coups de poing et de pied à Ibrahima Sory Diallo. Ils ont également menacé les journalistes, leur disant que la prochaine fois ils seraient tués.</p>	<p>Après que des organisations locales et internationales des médias ont dénoncé l'incident, le ministère de la Sécurité et de la protection civile a annoncé des mesures disciplinaires à l'encontre de deux policiers, dont une suspension temporaire. Toutefois, un an plus tard, aucune action judiciaire n'a été entreprise contre aucun des policiers. Les journalistes n'ont toujours pas été indemnisés pour les dommages subis.</p>	
<p>Thierno Sadou DIALLO</p>	<p>7 mai 2015 Hamdallaye, Conakry Recours illégal à la force létale Thierno Sadou Diallo, un soudeur de 34 ans, qui n'était pas membre d'un parti politique et qui n'avait pas pris part à des manifestations, se trouvait sur le porche de sa maison dans le quartier de Hamdallaye avec des amis et sa famille, selon des témoins, lorsque des gendarmes sont passés lors d'une patrouille. Après qu'un gendarme ait pointé son fusil sur le groupe, Mr Diallo a couru dans une rue latérale et quelques instants plus tard il aurait reçu des tirs dans le bas du dos, ce qui l'a tué. (Voir Section C pour des rapports contenant des informations complémentaires.)</p>	<p>Sa famille a déposé une plainte auprès du Tribunal de Dixinn le 8 mai 2015. L'affaire a été transférée au Bureau des investigations judiciaires, mais la famille n'a reçu aucune information sur le déroulement de l'enquête.</p>	<p>Marié, trois enfants en bas âge.</p>
	<p>Avril et mai 2015 Bambeto, Hamdallaye, Koloma, Matam et Wanindara, Conakry Vol, destruction de marchandises et de biens Pendant plusieurs jours, aussi bien pendant qu'après de multiples manifestations en avril et mai, des policiers et certains gendarmes opérant à Bambeto, Hamdallaye, Koloma, Matam et Wanindara ont fracassé des pare-brises de voitures dans des ateliers de réparation automobile, incendié ou détruit plusieurs stands de marché et petits commerces, et volé des téléphones portables, de l'argent, des articles ménagers et des marchandises. (Voir Section C pour des rapports contenant des informations complémentaires)</p>	<p>Les victimes n'ont pas déposé plainte.</p>	

ANNEXE

<p>Karamo Momoudou CONDE</p>	<p>9 octobre 2015 Wanindara, Conakry Recours illégal à la force létale Un enfant de 6 ans a été tué par balle à Wanindara. Il était sorti de la maison pour une course. Il y avait des manifestations pendant la journée. Il a reçu une balle dans le thorax. Le rapport d'autopsie mis à la disposition de la famille confirme qu'il s'agit d'une mort violente par arme à feu. Le personnel médical a informé la famille qu'il pouvait s'agir d'une balle perdue. La blessure constatée dans le rapport d'autopsie correspond aux blessures occasionnées par les armes à feu utilisées par les forces de sécurité.</p>	<p>Une plainte a été déposée par la famille en octobre au Commissariat de Wanindara. Un rapport d'autopsie daté du 14 octobre a été remis à la famille et au Commissariat de Wanindara. La famille n'a reçu aucune information depuis.</p>	
<p>Boubacar BAH</p>	<p>10 octobre 2015 Sonfonia Gare Recours illégal à la force létale Un chauffeur de 24 ans, tué à Sonfonia Gare II le 10 octobre, alors qu'il se rendait chez son frère quelques centaines de mètres plus loin. Selon les informations recueillies auprès de sa famille, des témoins oculaires et le personnel médical qui l'a examiné, c'est un gendarme qui lui a tiré dessus. Il avait une plaie transfixiante au niveau de l'omoplate droite. Quatre autres personnes ont été blessées pendant la fusillade, dont trois mineurs sortant de l'école coranique. Ces témoins ont confirmé à HRW et à Amnesty International qu'il y avait eu des violences dans le quartier plus tôt dans la journée. Toutefois, ils ont affirmé qu'au moment de la fusillade, il n'y avait pas d'affrontements et que les forces de police et la gendarmerie étaient occupées à dégager les barrages de la route lorsqu'elles ont ouvert le feu. Nous avons trouvé une douille dans les gravas à quelques mètres de l'endroit où a été tué Boubacar Bah. Le même type de balle a été extrait du corps d'un des blessés. Il s'agit de munitions de guerre qui correspondent à celles utilisées par les forces de sécurité en Guinée. (Voir Section C pour des rapports contenant des informations complémentaires.)</p>	<p>La famille de Boubacar Bah a déposé plainte le 16 octobre 2015 au parquet de Dixinn. Le bureau des investigations judiciaires a été saisi le 23 octobre. La famille n'a aucune information sur la progression de l'enquête. Personne n'est venu les interroger.</p>	<p>Célibataire, sans enfant.</p>
<p>Momadou Moudeen BAH</p>	<p>10 octobre 2015 Matoto, Conakry Recours illégal à la force létale Un élève de 20 ans a été tué à Matoto. Plusieurs témoins oculaires affirment avoir vu six policiers matraquant violemment Mamadou Moudeen Bah, y compris au niveau de la tête, du cou et des reins. Le certificat de décès remis à sa famille indique qu'il est mort d'un choc hypovolémique, ce qui correspond au type de blessures que peut entraîner un usage excessif d'armes à impact cinétique manuelles comme les matraques.</p>	<p>La famille a déposé plainte au tribunal de Mafanco en octobre 2015. Toutefois, le parquet déclare ne jamais avoir reçu la plainte.</p>	<p>Célibataire, sans enfant.</p>

ANNEXE

<p>Ibrahima Sory KOULIBALY</p>	<p>13 au 14 octobre 2015 Sonfonia Gare, Conakry Recours illégal à la force létale Un menuisier de 24 ans, tué à Sonfonia Gare I dans la nuit du 13 au 14 octobre. Selon les informations recueillies auprès de sa famille et de témoins oculaires, il discutait avec des amis lorsqu'un pick-up de la gendarmerie a fait irruption dans la rue devant l'atelier de menuiserie. Les gendarmes étaient armés. Comme il y avait eu des violences dans la journée du 13 octobre, les jeunes ont pris peur et ils ont tenté de s'enfuir. Les gendarmes ont tiré plusieurs coups de feu. Ibrahima Sory Koulibaly a été touché d'une balle dans le dos qui a laissé une plaie transfixiante au niveau de la poitrine. Le certificat de décès mis à la disposition de sa famille confirme qu'il a connu une mort violence par arme à feu. Son corps a été déposé sur un tas d'ordure où il a été retrouvé au matin. Deux de ses amis ont été arrêtés et soumis à des actes de torture.</p>	<p>La famille a porté plainte le 16 octobre 2015 au parquet de Dixinn. Le bureau des investigations judiciaires a été saisi le 21 octobre. Il n'y a eu aucune avancée depuis.</p>	<p>Célibataire, sans enfant.</p>
<p>Yagouba DIALLO</p>	<p>7 octobre 2015 Carrefour Wanindara, T5, Conakry Recours illégal à la force létale Un chauffeur de 23 ans, tué par balle par les forces de sécurité au Carrefour Wanindara, T5, de l'opposition. Selon ses proches, il aurait été tué à bout portant par un gendarme alors qu'il n'était pas violent. Le véhicule des forces de sécurité, garé non loin de l'incident, portait le numéro d'immatriculation 350646 AG. (Voir Section C pour des rapports contenant des informations complémentaires.)</p>	<p>Une plainte a été déposée au tribunal de Dixinn en octobre 2015. La famille n'a reçu aucune information depuis.</p>	<p>Célibataire, sans enfant.</p>

B. Meurtres, viols et pillages impliquant des bandes de partisans de partis politiques

Noms de victimes	Date de l'incident et informations sur le cas	Informations sur la plainte	Situation familiale
<p>Koumandjan KEITA</p>	<p>9 octobre 2015 Près du marché de Kankan-Coura à Conakry Meurtre par des foules de partisans présumés de l'opposition Trois témoins ont décrit la façon dont Koumandjan Keita, un réparateur de réfrigérateurs âgé de 35 ans, a été tiré à bas de sa moto alors qu'il passait à proximité d'une foule de partisans de l'opposition lors d'affrontements avec des partisans du parti au pouvoir près du marché Kankan-Coura à Conakry. L'un des témoins a déclaré à Human Rights Watch : « <i>Ils l'ont frappé à coups de pierre et de bâton, et l'un d'eux l'a poignardé avec des ciseaux. Je l'ai</i></p>		

ANNEXE

	<i>entendu qui disait 'laissez-moi... s'il vous plaît ne me tuez pas.' Son corps ensanglanté gisait sur la route... ils ont même volé sa moto KTM. »</i>		
Djibril Hassan SYLLA	<p>9 octobre 2015 Jonction T-8 dans le quartier Cimenterie, Conakry Meurtre par des foules de partisans présumés de l'opposition</p> <p>Djibril Hassan Sylla, un homme d'affaires âgé de 61 ans, a été tiré de sa voiture après avoir été arrêté par des bandes de partisans de l'opposition politique à la jonction T-8 dans le quartier Cimenterie de Conakry. Il a été brutalement battu et matraqué à mort avec des pierres, des planches hérissées de clous et des machettes. Un témoin a déclaré à Human Rights Watch : « <i>Il est mort quelques heures après avoir été transporté dans une clinique locale. Il avait eu les yeux crevés au cours de l'incident ; il avait perdu trop de sang.</i> » Un autre a expliqué : « <i>Je l'ai vu encerclé au point de contrôle, moi aussi j'avais été arrêté et je n'ai eu la vie sauve que parce que savais parler leur langue.</i> »</p>	La famille n'a pas déposé plainte.	Marié, plusieurs enfants adultes.
Anonyme	<p>9 octobre 2015 Quartier d'Ansoumanya Plateau, Conakry Agression sexuelle</p> <p>Plusieurs témoins ont décrit la façon dont une jeune femme venant de Dubreka pour rendre visite à des membres de sa famille a été arrêtée à un poste de contrôle tenu par des membres de l'opposition politique armés de pierres et de machettes dans le quartier Ansoumanya Plateau de Conakry. « <i>Ils ont obligé le conducteur à s'enfuir, ont pris le contrôle de sa voiture et après avoir roulé sur une courte distance deux d'entre eux au moins l'ont violée</i> », a déclaré un témoin à Human Rights Watch.</p>	La victime n'a pas déposé plainte.	Célibataire
	<p>7 mai 2015 Quartier de Cimenterie-Sonfonia, Conakry Pillage, vol et destruction</p> <p>Une foule de centaines de partisans de l'opposition a détruit, pillé et incendié la maison, le bar et le centre vidéo appartenant à un homme vivant dans le quartier Cimenterie-Sonfonia. Interrogé dans les décombres calcinés de sa maison, il a déclaré à Human Rights Watch : « <i>Ils ont dépouillé notre maison avant d'y mettre le feu... volant des réfrigérateurs, de l'argent, des générateurs, des postes de télévision... Et dans l'incendie, nous avons perdu l'histoire de toute la vie de ma famille. Et pour quoi ? Que leur avons-nous fait ?</i> » (Voir Section C pour des rapports contenant des informations complémentaires.)</p>		
	<p>8 octobre 2015 Marché de Casse, Conakry Pillages, vols et destructions</p> <p>Une foule d'hommes dont beaucoup portant des tee-shirts de l'opposition ont attaqué et brûlé plusieurs magasins, voitures et motos dans le Marché de Casse, un marché de pièces</p>		

ANNEXE

	<p>automobiles de rechange. Un habitant qui s'est caché tandis que sa maison était attaquée a déclaré à Amnesty International que la bande a volé les biens de la famille et mis le feu aux meubles dans deux pièces différentes. Il a expliqué que des policiers se tenaient à une vingtaine de mètres de la maison mais qu'ils n'ont pas essayé d'empêcher la foule de s'introduire dans leur maison ni d'arrêter l'attaque. Il a déclaré à Amnesty International qu'il avait écrit aux autorités mais avait préféré ne pas déposer plainte à la police parce qu'elle se trouvait sur les lieux lorsque le pillage avait eu lieu et qu'elle n'avait rien fait.</p>		
	<p>9 octobre 2015 Marché de Pharma Guinée, Conakry Pillages, vols et destructions Une bande d'hommes portant des tee-shirts de l'opposition a attaqué le marché de Pharma Guinée. Au cours de l'attaque, 6 conteneurs ont été en partie brûlés et 34 stands ont été pillés.</p>	<p>Les victimes n'ont pas déposé plainte.</p>	
	<p>8, 9 et 10 octobre 2015 Plusieurs marchés dans les Communes de Matoto, Matam et Conakry Ville Pillages, vols et destructions Human Rights Watch et Amnesty International ont interrogé des dizaines de victimes de vols, pillages et destructions perpétrés par des bandes de civils issus de groupes ethniques soutenant en général le parti au pouvoir, tandis qu'ils attaquaient des entrepreneurs perçus comme soutenant l'opposition.</p> <p>Les pillages et les destructions généralisés se sont déroulés dans les marchés de Madina, Matoto, Anta, Kissosso, Dixinn; au Centre Commercial Koumi et dans le bâtiment Ultimo près du marché de Madina. Les pertes se répercutant sur des centaines d'hommes d'affaires principalement peuls sont estimées à des milliards de francs guinéens. Les propriétaires de magasins ont expliqué comment les vandales ont volé des matelas, des téléphones, des appareils électroniques, de la nourriture, des machines industrielles, des pneus, des moteurs et d'importantes sommes d'argent dans les stands de plusieurs marchands de devises.</p> <p>De nombreuses victimes ont déclaré que leurs commerces, leurs biens ou leurs véhicules avaient été incendiés. En plusieurs occasions, des témoins ont décrit la façon dont des services de sécurité étaient restés à proximité en regardant ou bien semblaient collaborer avec les vandales, par exemple en détruisant des coffres-forts, en utilisant leurs véhicules pour fracasser les portes du marché, puis en pillant et volant eux-mêmes des marchandises et de l'argent.</p>	<p>Environ 400 victimes de pillage, vol et destruction de marchés et commerces dans les quartiers de Madina, Matoto, Anta, Kissosso et Dixinn, ainsi que dans le Centre Commercial Koumi, ont formé une association de victimes. Le 15 décembre 2015, elles ont déposé une plainte (ou action civile) auprès du tribunal de première instance de Mafanco.</p>	

ANNEXE

C. Informations complémentaires

Pour d'autres informations et les contextes liés à la pluparts des cas exposés, veuillez consulter les rapports antérieurs suivants :

1. « Guinée : Le Président Condé devrait renforcer l'État de droit lors de son second mandat » (12 décembre 2015),
<https://www.hrw.org/fr/news/2015/12/12/guinee-le-president-conde-devrait-renforcer-letat-de-droit-lors-de-son-second-mandat>
2. « Guinée : Les forces de sécurité ne doivent pas recourir à une force excessive et meurtrière durant la période électorale » (3 septembre 2015) : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/09/guinea-excessive-and-lethal-force-by-security-forces-must-not-be-repeated-during-election-period/>
3. « Guinée : Excès et crimes commis par les forces de sécurité » (30 juillet 2015) : <https://www.hrw.org/fr/news/2015/07/30/guinee-exces-et-crimes-commis-par-les-forces-de-securite>
4. « Guinée : Il faut enquêter sur les tirs de l'armée contre des manifestants » (14 avril 2015) :
<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/04/guinea-must-investigate-the-shooting-of-protesters/>